



Le 26 août 2014

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Collectivité territoriale porteur du projet : commune de La Chapelle Hermier

Nom du Correspondant : AGEON Marie-Agnès

Fonction : 1^{ère} adjointe

Adresse : rue de Lattre de Tassigny

85220 LA CHAPELLE HERMIER

☎ 02 51 34 61 66

Mail : mairie@lachapelle-hermier.fr

Périmètre et public du PEDT

La réflexion a été portée par la commune de La Chapelle Hermier qui, pour définir un projet d'organisation des nouveaux temps scolaires et périscolaires, a constitué un groupe de pilotage rassemblant des élus, des parents et des enseignants. Ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont déclarés en temps « accueil de loisirs ». La commune compte 1 école publique et 1 école privée. Pour la rentrée de Septembre nous présentons un avant-projet de PEDT.

L'école privée de la commune ne s'inscrit pas dans la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Nos valeurs éducatives

- Favoriser les activités créatives faisant appel à l'imaginaire. L'enfant pourra les rapporter chez lui afin d'échanger avec ses parents sur sa journée à l'accueil de loisirs ;
- Permettre l'intégration de tous les enfants : enfant en situation de handicap, enfant hors commune...
- Permettre aux enfants de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance ;
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies ;
- Renforcer la solidarité ;
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper ;
- Favoriser l'ouverture de l'accueil de loisirs sur l'extérieur, vers les associations et les différents acteurs de la vie communale ;
- Favoriser les liens intergénérationnels entre les enfants des différentes tranches d'âges, les habitants et les personnes âgées ;
- Rendre service aux familles et favoriser leur implication par la mise en place d'actions familiales (ateliers, expo, spectacles...) et d'un comité de pilotage.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.

Effectifs de l'école publique « Aimé Césaire »

		Nombre de classe	Nombre d'élèves
Ecole publique « Aimé Césaire »	maternelles	1	24
	élémentaires	2	38
TOTAL		3	62

Ces effectifs sont prévisionnels et peuvent donc changer.

Durée de l'engagement

Le PEDT est établi pour une durée de 3 ans maximum. La première année constituera une année test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le groupe de travail mis en place.

Répartition horaire des TAP sur la semaine école publique « Aimé Césaire » :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15 h 45 à 16h30	Cycle 1,2 et 3	Cycle 1,2 et 3		Cycle 1,2 et 3	Cycle 1,2 et 3

Les maternelles et les élémentaires auront TAP les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 30.

Emploi du temps de l'école publique « Aimé Césaire »

Lundi	7h à 8h50 accueil périscolaire	9h – 12 h enseignement	12h à 13h30 pause méridienne	13h30 à 15h45 enseignement	15h45 à 16h30 TAP	16h30 à 19h00 accueil périscolaire
Mardi	7h à 8h50 accueil périscolaire	9h – 12 h enseignement	12h à 13h30 pause méridienne	13h30 à 15h45 enseignement	15h45 à 16h30 TAP	16h30 à 19h00 accueil périscolaire
Mercredi	7h à 8h50 accueil périscolaire	9h – 12 h enseignement	12h à 13h30 pause méridienne	Accueil de loisirs		17h à 19h accueil péricentre
Jeudi	7h à 8h50 accueil périscolaire	9h – 12 h enseignement	12h à 13h30 pause méridienne	13h30 à 15h45 enseignement	15h45 à 16h30 TAP	16h30 à 19h00 accueil périscolaire
Vendredi	7h à 8h50 accueil périscolaire	9h – 12 h enseignement	12h à 13h30 pause méridienne	13h30 à 15h45 enseignement	15h45 à 16h30 TAP	16h30 à 19h00 accueil périscolaire

Ressources mobilisées et types d'activités prévues

Encadrement

- Directrice de l'accueil de loisirs
- Animateurs
- ATSEM
- Stagiaires en animation.

Structures et locaux disponibles à La Chapelle Hermier

- Ecole
- Les locaux de l'accueil périscolaire
- La bibliothèque
- La salle polyvalente
- Le restaurant scolaire
- La salle de tennis

Types d'activités envisagées en partenariat avec les associations locales :

Sports : football, tennis avec les associations sportives...

Jeux sportifs : béréet, balle aux prisonniers, épervier, prise du drapeau, poules-renard-vipère...

Culturelles et artistiques : peinture, dessin, chant, musique, théâtre...

Citoyenneté : projets solidaires, ateliers d'expression orale à l'aide de supports (livres, logiciels...), intervention des élus...

Prévention et sécurité : prévention routière, protection civile, pompiers (simulation évacuation, visite de la caserne), gendarmes (présentation de leur métier), atelier d'expression orale avec des livres, jeu de société ou logiciels interactifs comme support...

Découverte du milieu : randonnées, activités nature, pêche, bricolage...

Atelier libre : aux beaux jours, profitons des espaces verts de notre commune et laissons aller notre imagination par les animateurs...

Jardinage

Sciences : expériences scientifiques sous forme d'ateliers (comment gonfler un ballon sans souffler dedans...) par les animateurs...

Environnement – développement durable : sensibilisation au tri sélectif à l'aide de TRIVALIS, mise en place du tri, organisation de nettoyages nature, livres sur l'environnement, fabrication d'hôtels à insectes, d'une éolienne...

Nouvelles technologies

Monsieur le Maire,
Monsieur Joël GARANDEAU.

Madame la Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale de Vendée,
Madame Anne-Marie BAZZO.

Monsieur le Préfet,
Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI.

Monsieur le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales,
Monsieur Nicolas FLAMAND.